Afrique : géopolitique des populations d'un continent au poids démographique démultiplié

Gérard-François Dumont

▶ **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. Afrique : géopolitique des populations d'un continent au poids démographique démultiplié. Géostratégiques, 2023, 60, pp.25-51. hal-04171174

HAL Id: hal-04171174
https://hal.science/hal-04171174

Submitted on 26 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Gérard-François Dumont[1]

Afrique : géopolitique des populations d'un continent au poids démographique démultiplié

Résumé : La connaissance des caractéristiques de la dynamique du peuplement et des mouvements naturel et migratoire de l'Afrique acquise permet ensuite de présenter certains aspects de la géopolitique des populations africaines, soit ceux résultant de la loi du nombre et de la loi des diasporas.

Mots clefs : Afrique, Géopolitique, Géopolitique des populations, Géographie de la population, Dynamiques de population, Démographie, Peuplement, Natalité, Mortalité, Migration, *Diaspora*

Abstract: *Africa : geopolitics of the populations of a continent with demographic weight. The knowledge of the characteristics of the dynamics of the settlement and the natural and migratory movements of Africa acquired then makes it possible to present certain aspects of the geopolitics of the African populations, that is to say those resulting from the law of the number and the law of the diasporas.*
Keywords: *Africa, Geopolitics, Population, Geopolitics, Population geography, Population dynamics, demography, Settlement, Birth rate, Mortality, Migration, Diaspora.*

La géopolitique des populations a pour objet d'étudier les interactions entre deux disciplines géographiques, la géographie de la population et la géographie politique. Autrement dit, elle analyse dans quelle mesure la situation et les évolutions des populations exercent des effets sur les rivalités de pouvoirs ou d'influence qui s'exercent sur les territoires et dans quelle mesure ces rivalités ont des effets sur les dynamiques de population.

Appliquée au continent africain, la géopolitique des populations appelle des composantes variées additionnant à la fois les situations politiques nationales et infranationales, les situations régionales et les réalités continentales sans oublier les conséquences internationales des dynamiques démographiques de l'Afrique.

1. Ancien recteur, Professeur à la Sorbonne, Président de la revue *Population & Avenir*

Pour approcher ces composantes, une condition préalable est nécessaire : avoir une bonne connaissance des populations de l'Afrique, ce qui fera l'objet de la première partie de ce texte. Or ceci nécessite une remarque préalable. Il est impossible de traiter les questions démographiques en Afrique sans prendre en compte les difficultés statistiques de ce continent. Nombre de pays ne disposent ni d'état civil complet ni de recensements périodiques fiables. En conséquence, dès que de nouveaux éléments permettent de le faire, les estimations annuelles des populations africaines peuvent faire l'objet de révisions non négligeables. La plus spectaculaire a concerné le Nigeria, dont la population, estimée à 122,5 millions d'habitants en 1991, a été rabaissée à 88,5 millions d'habitants au vu des résultats du recensement de novembre 1991, soit une rectification à la baisse de 34 millions d'habitants ou de 38 %[2].

En conséquence, les données démographiques disponibles concernant l'Afrique, même lorsque sont livrés des chiffres apparemment précis, incluant parfois un second chiffre après la virgule, doivent être considérées davantage comme des ordres de grandeur que comme des chiffres d'une totale précision. D'ailleurs, à l'examen des données des institutions statistiques mondiales[3], les estimations des populations à une même date ou les taux démographiques africains d'une même année peuvent différer, d'autant que les institutions peuvent avoir des méthodes d'estimation différentes ou enregistrer avec davantage de retard que d'autres les sources disponibles les plus récentes.

Sous ces réserves, les travaux méritoires conduits par la démographie sur l'Afrique permettent d'approcher les caractéristiques de la dynamique du peuplement et les mouvements naturel et migratoire. La connaissance acquise permettra ensuite de présenter certains aspects de la géopolitique des populations africaines, soit celles résultant de la loi du nombre et de la loi des diasporas.

L'Afrique : un continent devenu « milliardaire » en population

Un peuplement croissant, mais une densité et une urbanisation relativement faibles

À la mi-2022, la population de l'Afrique est estimée à 1 171 millions d'habitants[4], pour une population dans le monde de 7 963 millions d'habitants. L'Afrique serait

2. Dumont, Gérard-François, *Le monde et les hommes*, Paris, Editions Litec, 1995.

3. Banque mondiale, Onu, PRB ou encore Census Bureau…

4. Sardon, Jean-Paul, « La population des continents et des États en 2022 : quel bilan des conséquences de la pandémie de Covid-19 ? », *Population & Avenir*, n° 760, novembre-décembre 2022.

donc désormais plus peuplée que l'Europe Russie comprise (742 millions d'habitants), et que l'Amérique (987 millions d'habitants), mais environ quatre fois moins peuplée que l'Asie (4 297 millions d'habitants).

Plus d'1 milliard d'habitants depuis 2009

Le poids démographique relatif de l'Afrique, soit près de 16 % des populations du monde en 2022, ne peut s'apprécier correctement qu'en se plaçant dans une perspective historique, d'autant que l'inertie des phénomènes démographiques impose une vision à long terme. L'histoire démographique enseigne que la proportion de la population de l'Afrique dans le monde a enregistré des variations importantes (figure 1).

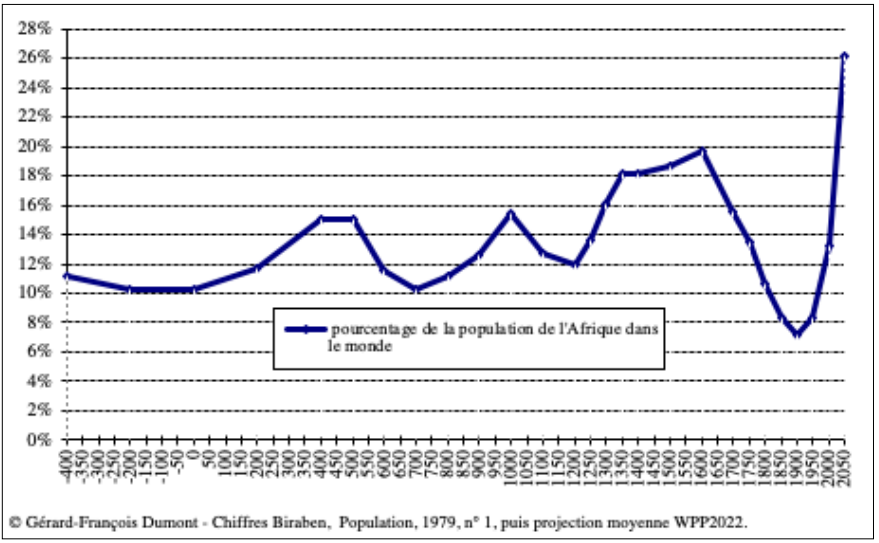

Figure 1 – La proportion de la population de l'Afrique dans le monde

Au XIX^e^ siècle, la colonisation et les diverses vagues migratoires qui l'accompagnent commencent à faire évoluer le régime démographique, entraînant les prémices d'une croissance qui s'accentue lorsque s'accélère la baisse de la mortalité. Puis, au XX^e^ siècle, les effets de la transition démographique engendrent une nette croissance démographique africaine. Le résultat est une augmentation spectaculaire de la population de l'Afrique : estimée à 117 millions en 1900, elle passe à 225 millions en 1950, puis à 809 millions en 2000 pour dépasser le seuil d'un milliard d'habitants en 2009.

Selon l'hypothèse moyenne du *World population prospects 2022*, l'Afrique compterait 2 466 millions en 2050, soit une multiplication par plus de dix de sa population pour la période 1950-2050 (figure 2). Le poids démographique relatif de l'Afrique retrouverait, puis dépasserait légèrement son maximum historique de 1600 dans les années 2040, atteignant plus du quart (26,2 %) de la population dans le monde en 2050 car, dans le même temps, des pays très peuplés comme la Chine[5] et plusieurs sous-continents, en Europe et en Asie, sont projetés en baisse de population.

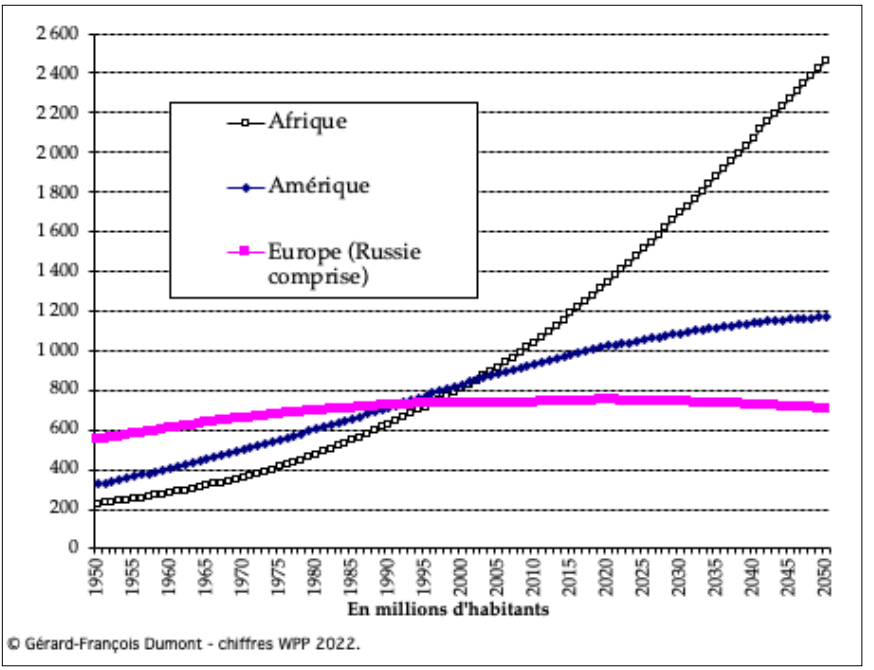

Figure 2 – La population de l'Afrique comparée à celle de l'Amérique et de l'Europe (estimation et projection moyenne)

La forte croissance démographique de l'Afrique, constatée puis projetée, s'explique par l'ensemble des conditions (vaccinations, meilleur suivi des femmes enceintes, meilleur suivi médical même si cela est loin d'être parfait, amélioration des conditions de vie en dépit de la pandémie du sida et de nombreux conflits…) ayant

5. Dumont, Gérard-François, « La Chine et les sept raisons de son dépeuplement », *Population & Avenir*, n° 762, mars-avril 2023.

permis la baisse de la mortalité (figure 3), même si le taux de mortalité a augmenté lors de la pandémie Covid-19.

Toutefois, le taux d'accroissement naturel connaît une évolution globale en baisse depuis le maximum atteint en 1982 (29,2 pour mille habitants), donc une décélération même s'il demeure élevé notamment en raison des effets d'inertie propres à la démographie.

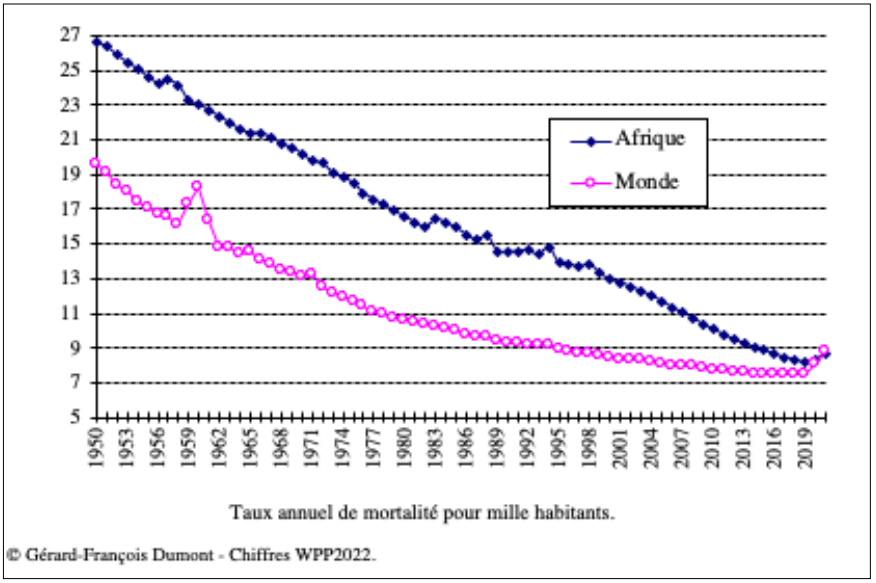

Figure 3 – Les taux de mortalité en Afrique et dans le monde

Faibles densité et urbanisation

L'augmentation de la population de l'Afrique au XX^e^ siècle, puis celle escomptée pour la première moitié du XXI^e^ siècle, conduisent-elles à des densités spectaculaires pour le continent ? La densité de l'Afrique, compte tenu d'une superficie de 30 314 milliers de km², était estimée à 8 habitants/km² en 1950. Elle dépasse les 10 habitants/km² depuis 1963, puis les 20 depuis 1989 et atteint 47 habitants/km² en 2022. Cette densité moyenne demeure faible par rapport à celle de l'Asie, 148 habitants/km², qui compte les grands foyers de peuplement de la Chine et du sous-continent indien, et de l'Union Européenne, avec 107 habitants/km². Toutefois, la densité de l'Afrique est supérieure à celle de l'Amérique latine (32) comme à celle de l'Amérique du Nord (26).

Une autre caractéristique générale de l'Afrique provient de son taux d'urbanisation[6], le plus faible des continents, 42,5 % en 2018[7], inférieur à celui de l'Asie, 49,9 %, mais surtout nettement inférieur à celui de l'Amérique du Nord (82,2 %), de l'Amérique latine (80,7 %) ou de l'Europe (74,5 %). La principale caractéristique de l'urbanisation est la concentration dans les grands centres, souvent capitales politiques du pays, qui dominent les autres villes par leur croissance et par leurs fonctions administratives ou économiques. L'évolution qualitative de cette urbanisation ne sera pas nécessairement négative[8]. Dans les pays ayant choisi une nouvelle capitale comme le Nigeria (Abuja) ou la Côte d'Ivoire (Yamoussoukro), l'ancienne capitale continue à dominer l'armature urbaine.

Le peuplement de l'Afrique résulte, bien entendu, des évolutions démographiques de ce continent qu'il convient désormais d'approfondir.

Une dynamique naturelle spécifique

Ces caractéristiques des évolutions démographiques du continent africain doivent être examinées d'une part au regard du mouvement naturel, d'autre part en considérant le mouvement migratoire[9].

Une transition démographique tardive, mais effective

Un niveau élevé de mortalité en Afrique a souvent été assimilé à un mal naturel, résultant des conditions climatiques, des modes de vie ou de divers fléaux récurrents. Puis la diffusion des connaissances et des techniques européennes de lutte contre les maladies microbiennes ou parasitaires s'est concrétisée, mais tardivement, à compter du premier tiers du XX^e^ siècle : elle correspond alors soit à un souci humanitaire, soit au besoin d'assurer une meilleure santé à une population qui fournit une main-d'œuvre utile pour les villes ou pour de grandes exploitations agricoles ou minières.

Pendant la première moitié du XX^e^ siècle, l'importation croissante des techniques médicales du Nord et l'extension de services médicaux et sanitaires commencent à

6. Sur l'urbanisation dans le monde, *cf.* Damon, Julien (dir.), *Vivre en Ville*, Paris, PUF, 2008.

7. World Urbanization Prospects: The 2018 Revision.

8. Sène, Abdourahmane Mbade, « L'urbanisation de l'Afrique : davantage de bidonvilles ou des villes intelligentes ? », *Population & Avenir*, n° 738, septembre-octobre 2018. https://doi.org/10.3917/popav.739.0014

9. Sur la définition précise de ces concepts, *cf.* Dumont, Gérard-François, *Géographie des populations - Concepts, dynamiques, prospectives*, Paris, Armand Colin, 2018. https://doi.org/10.3917/arco.dumon.2018.02

faire reculer la mortalité. Néanmoins, en 1950, les populations africaines ont encore une espérance de vie à la naissance relativement faible (figure 4), et elle demeure la plus faible de tous les continents. Hormis quelques pays des autres continents, il y a donc une surmortalité africaine qui mérite explication.

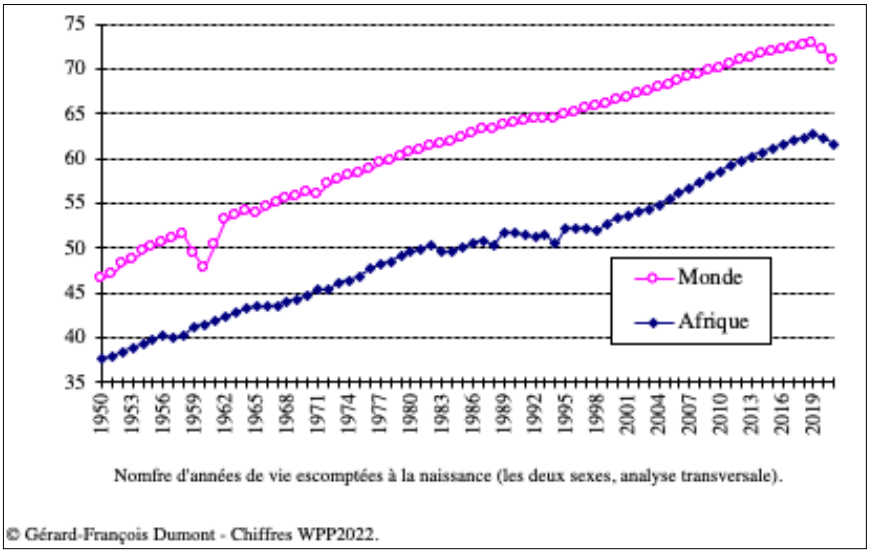

Figure 4 – L'espérance de vie à la naissance en Afrique et dans le monde

La première cause tient aux conditions sanitaires médiocres. Même si les données statistiques sur les causes de décès ne sont que partielles, l'importance des maladies infectieuses ou parasitaires est certaine. Les actions médicales ont montré la possibilité de résultats dans la lutte contre le paludisme, le typhus ou la fièvre jaune. Mais les précautions hygiéniques restent insuffisantes, et sont responsables d'une partie de la mortalité des nourrissons, donc de l'importance de la mortalité infantile (figure 5). L'accouchement traditionnel sans asepsie peut entraîner, par contamination par un sol souillé de déjections d'animaux domestiques, un tétanos néonatal mortel. Le cordon ombilical est encore trop souvent coupé avec un tranchant non aseptisé. Dans certains pays, la tradition peut interdire l'intrusion d'un médecin masculin en cas d'accouchement difficile, ou l'entrée dans un dispensaire.

La surmortalité des enfants peut s'expliquer également par d'autres pratiques traditionnelles, comme la privation d'eau pour des enfants atteints de diarrhée. Le partage du même lit par des enfants en bas âge facilite la transmission des maladies infantiles contagieuses, comme la rougeole, lorsque les enfants ne sont pas vaccinés.

Plus généralement, la pauvreté, associée au manque d'hygiène, crée une situation de surmortalité : usage d'eau polluée pour la préparation de la nourriture ou pour la toilette, toilettes peu aseptisées, voire absence…

Néanmoins, grâce aux techniques médicales importées, le taux de mortalité de l'Afrique baisse de moitié du début des années 1950 au début des années 1990 (figure 3). Malheureusement, certaines années, le taux de mortalité stagne, voire enregistre une augmentation sous des effets variés : pandémie du sida, détérioration de la situation sanitaire et du respect des règles d'hygiène dans des pays subissant des guerres ou des conflits civils. Au tournant des années 2020, le taux de mortalité de l'Afrique parvient à un niveau comparable à la moyenne mondiale dans le contexte de la pandémie Covid-19, mais surtout parce que de nombreux pays du Nord connaissent un début de la hausse de leur taux de mortalité en raison du vieillissement de leur population.

Quant à la baisse du taux de mortalité infantile (figure 5), elle traduit une amélioration moyenne du suivi sanitaire des grossesses et des naissances. Toutefois, le continent africain reste celui qui présente les taux de mortalité infantile les plus élevés, nettement supérieurs à la moyenne mondiale.

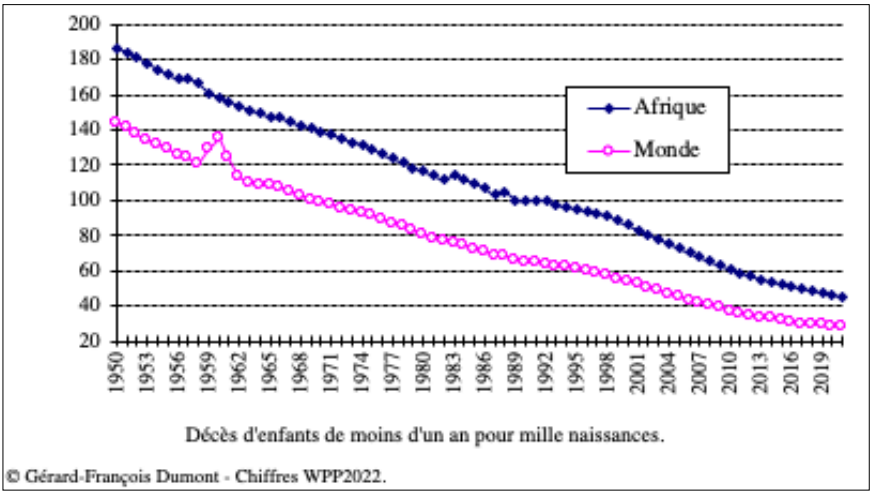

Figure 5 – Le taux de mortalité infantile en Afrique et dans le monde

L'évolution de l'espérance de vie à la naissance (figure 4) suit celle du taux de mortalité. Du début des années 1950 au début des années 1990, la hausse est continue. Mais ce chiffre demeure nettement inférieur à la moyenne mondiale. Au

début des années 1990, l'Afrique davantage que le reste du monde enregistre une surmortalité liée au sida qui tempère l'évolution auparavant positive de l'espérance de vie à la naissance. Dans le monde, aux effets du sida s'ajoutent la surmortalité dans les pays de l'ex-Union soviétique ou les effets sanitaires des guerres provoquées par l'Irak. En Afrique, la surmortalité liée au sida tient pour une part importante à l'Afrique australe (Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Namibie et Swaziland). Puis la diffusion des nouveaux médicaments contre le sida améliore la situation et l'espérance de vie en Afrique augmente à nouveau jusqu'à sa baisse au tournant des années 2020 en raison de la pandémie Covid-19.

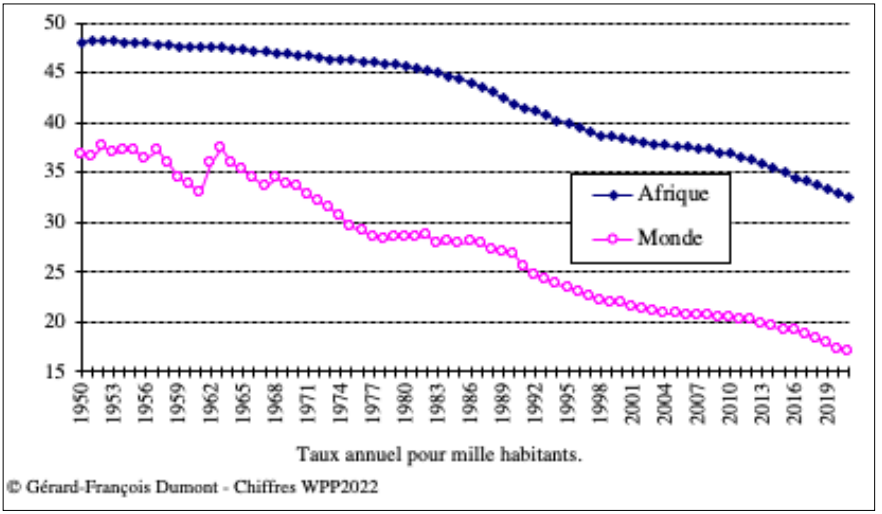

Figure 6 – Le taux de natalité en Afrique et dans le monde

Ces évolutions des indicateurs démographiques africains conduisent à s'interroger sur la conformité de l'Afrique avec le schéma général de la transition démographique.

Baisse de la natalité et décélération démographique

Selon ce schéma, une diminution de la natalité suppose préalablement une baisse de la mortalité puisque les populations doivent être conscientes de la réduction des risques de mortalité infantile et adolescente pour modifier leurs comportements de procréation. L'évolution en Afrique semble effectivement conforme à cette logique puisque le taux de natalité connaît une baisse, d'abord faible dans les années 1960, puis plus intense depuis les années 1980. Le taux de natalité africain diminue donc

de 15 points entre le début des années 1950, avec plus de 48 naissances pour mille habitants, et le début des années 2020 (32,5 pour mille).

La baisse de la natalité ne peut s'expliquer que par deux facteurs, une diminution du nombre de femmes en âge de procréer ou une diminution de la fécondité pouvant être notamment liée à une augmentation de l'âge moyen à la maternité. Comme le premier facteur ne peut se constater en Afrique, il faut bien reconnaître que ce continent enregistre une évolution conforme à la transition, avec une baisse de sa fécondité (figure 7) suffisamment intense pour entraîner une baisse de la natalité. Effectivement, même si l'Afrique reste le continent le plus fécond, son indice de fécondité enregistre une nette diminution, passant de plus de 6,5 enfants par femme au début des années 1970 à 4,3 en 2021. Certes, cet indice synthétique de fécondité peut paraître élevé par rapport à la moyenne mondiale, 2,3 enfants par femme. Mais il convient de rappeler que, compte tenu des niveaux de mortalité en Afrique, la fécondité seulement nécessaire au remplacement des générations est plus élevée que dans d'autres régions. Elle est estimée à 2,3 enfants par femme alors qu'elle n'est que de 2,08 enfants par femme en Europe[10].

L'avancée de l'Afrique dans la transition démographique est confirmée par la fin du rajeunissement des populations (figure 8). D'une part, l'indice de vieillissement, c'est-à-dire la proportion des personnes âgées de 60 ans ou plus, ne diminue plus et commence une légère augmentation depuis le milieu des années 2000. D'autre part, l'indice de jeunesse, mesuré par la proportion des générations les plus jeunes (0-14 ans), enregistre une baisse depuis les années 1990.

La combinaison de la mortalité et de la natalité permet de calculer le taux d'accroissement naturel (figure 9) et de comparer l'Afrique à la moyenne mondiale, mettant en évidence la différence de calendrier de la transition démographique. Pour l'ensemble du monde, le plafond du taux d'accroissement naturel et le début de la décélération démographique se situent à la fin des années 1960, étant précisé que la baisse temporaire de la fin des années 1950 s'explique par les années noires en Chine. En revanche, en Afrique, où la transition a commencé plus tardivement, le plafond de croissance démographique (29,1 pour mille habitants) se situe au tout début des années 1980, suivi d'une baisse du taux d'accroissement naturel, puis d'un rebond temporaire à la fin des années 2000 lié à l'arrivée à l'âge de procréation de générations nombreuses nées lorsque le taux de natalité était très élevé.

10. Sardon, Jean-Paul, « La population des continents et des États en 2022 : quel bilan des conséquences de la pandémie de Covid-19 ? », *Population & Avenir*, n° 760, novembre-décembre 2022.

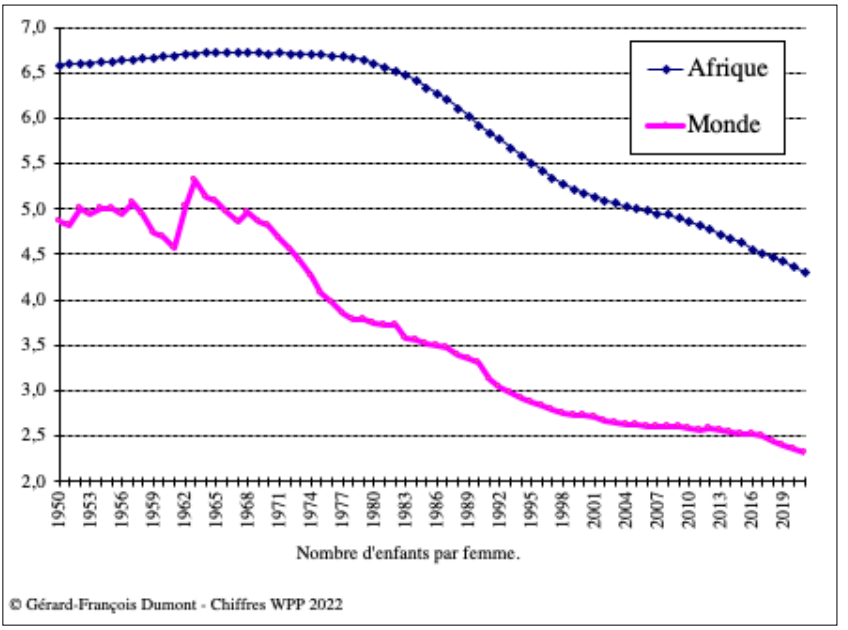

Figure 7 – La fécondité en Afrique et dans le monde

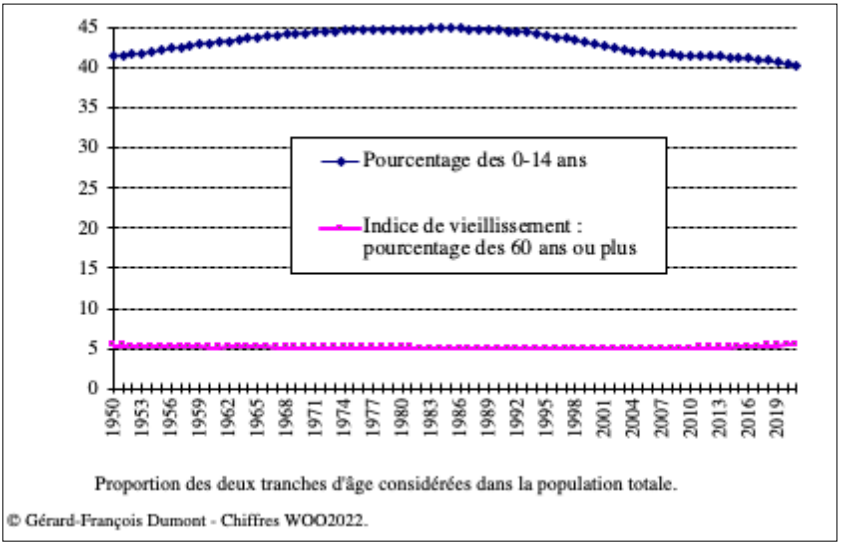

Figure 8 – La composition de certaines tranches d'âge

En conséquence, le taux d'accroissement africain est estimé en 2021 à 23,9 pour mille habitants, contre une moyenne mondiale désormais abaissé à 8,6 pour mille.

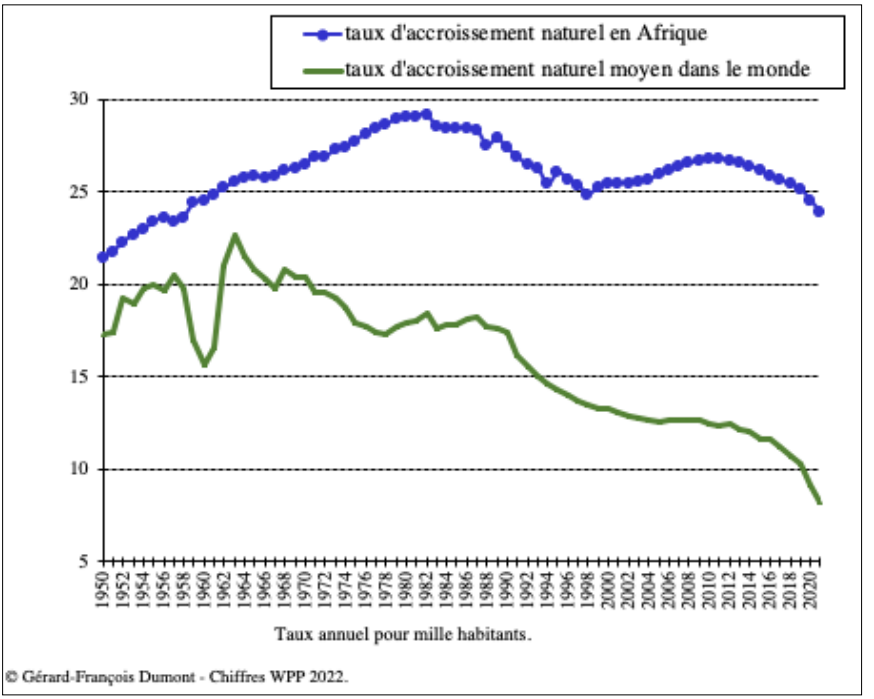

Figure 9 – Le taux d'accroissement naturel en Afrique et dans le monde

Néanmoins, ces données comparatives Afrique-Monde résultent de facteurs différents. La baisse mondiale de l'accroissement naturel depuis les années 1970 est due essentiellement à l'abaissement de la natalité, additionnant les effets de deux diminutions, celle des pays traversant la seconde étape de la transition démographique et celle enregistrée dans divers pays se trouvant en période post-transitionnelle. En revanche, en Afrique, la baisse du taux de croissance démographique s'explique également par la diminution de la natalité, mais aussi par le ralentissement de la baisse du taux de mortalité les années où les effets mortifères du Sida ont été les plus intenses et où des conflits civils ont été particulièrement mortifères[11].

11. Damon, Julien, « Les bouleversements démographiques en Afrique », *Population et Avenir*, n° 666, novembre-décembre 2003.

Outre le mouvement naturel, la dynamique démographique africaine dépend bien entendu du mouvement migratoire.

La double géographie de l'émigration

La géographie des mouvements migratoires concernant l'Afrique entre dans deux logiques[12]. La première, la plus souvent citée, s'inscrit dans des cheminements Sud-Nord correspondant aux flux d'émigration africains vers les pays du Nord et principalement l'Europe. La seconde est une logique Sud-Sud, due aux migrations intracontinentales en Afrique, qui comptent des flux également très importants[13], même s'ils sont difficiles à évaluer avec précision.

Les migrations Sud-Sud

Trois éléments dominent les flux migratoires interafricains : la migration politique, la migration économique et la migration ethnique qui s'additionnent parfois pour former une migration composée[14].

Les luttes de pouvoir internes à tel ou tel pays et les conflits politiques d'un continent très instable entraînent des mouvements d'exode. L'histoire africaine connaît nombre de flux migratoires liés à des populations fuyant dans un pays voisin où elles espèrent trouver davantage de sécurité[15]. Une quinzaine de pays voient des émigrés chercher refuge à l'étranger et un nombre équivalent a dû, à telle ou telle période, accueillir des réfugiés. Mais ce sont parfois les mêmes. Par exemple, au Soudan, lorsque le pouvoir central multiplie les opérations militaires contre les minorités chrétiennes, une partie de celles-ci cherche refuge au Zaïre ou en Éthiopie. En revanche, l'Éthiopie a engendré, aux moments les plus sombres du régime marxiste, une forte émigration vers le Soudan. Les situations propres à l'Éthiopie et à la Somalie se sont traduites, selon les périodes, par des exodes de Somaliens vers l'Éthiopie ou par des exodes d'Éthiopiens vers la Somalie.

12. Dumont, Gérard-François, « Les migrations internationales et l'Afrique : des logiques Sud-Nord ou Sud-Sud ? », *Les analyses de Population & Avenir*, n° 19, janvier 2020. https://www.cairn.info/revue-analyses-de-population-et-avenir-2020-1-page-1.htm

13. Sur le cas du Sénégal, *cf.* Dumont, Gérard-François, Kanté, Seydou, « l'émigration sénégalaise : autant Sud-Sud que Sud-Nord », dans : Moriniaux, Vincent, *Les mobilités*, Paris, Sedes, 2009.

14. Dumont, Gérard-François, *Les migrations internationales. Les nouvelles logiques migratoires*, Paris, Editions Sedes, 1995.

15. *Cf.* par ex. ; Sène, Abdourahmane Mbade, « Les frontières dans un contexte de conflit géopolitique. L'exemple de la frontière Sénégal-Gambie », *Les analyses de Population & Avenir*, n° 17, décembre 2019. https://doi.org/10.3917/lap.017.0001

Le second élément dominant de la migration interafricaine résulte des nécessités économiques. Les frontières résultant de la décolonisation ne correspondent pas nécessairement aux réalités du commerce et leur emplacement sur le terrain n'est pas toujours évident. En conséquence, les échanges migratoires traditionnels, qui existaient avant la création des États actuels et qui s'expliquaient notamment par la géographie et le climat, se perpétuent. Par exemple, entre les territoires du Ghana, du Bénin et du Nigeria, les échanges migratoires ont toujours été intenses, même si la volonté de ces États de devenir maîtres de leurs frontières se traduit périodiquement par une moindre perméabilité des passages.

Un troisième facteur explicatif relève de l'importance des groupes ethniques, c'est-à-dire « des groupements naturels d'êtres humains présentant entre eux certaines affinités somatiques, linguistiques ou culturelles »[16]. « L'étude par ethnie reste fondamentale en Afrique », même si elle « pose d'énormes problèmes de repérage, du fait des phénomènes de métissage, d'assimilation, d'osmose, de domination d'un groupe sur l'autre »[17]. Des mouvements migratoires s'expliquent par une répartition géographique des ethnies qui ne concorde pas avec les frontières des États.

Ainsi, les migrations interafricaines Sud-Sud relèvent-elles notamment des trois caractéristiques suivantes. D'abord l'importance des migrations irrégulières, ou considérées comme telles, entretenues par l'arbitraire des frontières nationales, l'imprécision des politiques migratoires et les incertitudes du statut de la nationalité.

Ensuite, la part considérable des réfugiés dans le bilan migratoire intra-africain et l'extrême variabilité de la carte migratoire qui en résulte.

Enfin, toujours à l'examen des flux migratoires intra-africains, nombre de pays africains sont à la fois des pays d'immigration et d'émigration, les deux types de flux pouvant coexister dans certains cas ou correspondre à un renversement de la situation économique et politique dans d'autres. Aux migrations intra-africaines de nature Sud-Sud s'ajoutent les migrations de l'Afrique vers les pays du Nord, soit Sud-Nord.

Les migrations Sud-Nord

Souvent aux prises avec des conflits politiques et/ou des situations économiques peu enviables, les Africains ne se limitent pas à une migration Sud-Sud vers les

16. D'après le *Dictionnaire démographique multilingue.*

17. Gendreau, Francis, *La population de l'Afrique. Manuel de démographie*, Karthala-Ceped, Paris, 1993.

régions d'Afrique dont la situation économique apparaît meilleure. Ils se tournent également vers cette Europe de l'Ouest avec laquelle ils ont tant de liens historiques, du fait des acquis et des vicissitudes de la «découverte» de l'Afrique par les Européens. Ainsi se développe la migration Sud-Nord. Cette migration se caractérise par une diversité géographique croissante, les flux originaires d'Afrique subsaharienne, auparavant en très faible proportion, prenant une part croissante en raison de nouveaux réseaux migratoires[18].

Il n'est pas possible de connaître directement l'importance des flux Sud-Nord, mais d'autres approches permettent de mesurer l'importance relative des flux nationaux et certaines logiques géographiques.

Par exemple, parmi l'ensemble de ses immigrés en France, donc des personnes vivant en France et nées à l'étranger, les plus nombreux sont les Algériens, devant les Marocains, donc deux pays africains qui devancent un pays d'Europe méridionale, le Portugal. Autre exemple, en Italie, cette fois-ci parmi les personnes de nationalité étrangère, les Marocains forment la deuxième composante après les Albanais et devant les Roumains. Toutes ces migrations de pays africains vers d'autres continents engendrent la présence croissante de diasporas.

L'Afrique dans ses États et ses territoires : de multiples contrastes

L'analyse globale de l'Afrique ne doit pas masquer ses multiples contrastes car sa géographie des populations de l'Afrique est fort diversifiée. Les disparités sont d'abord fortes en matière de peuplement, avec des pays comptant des densités de population inférieures à 7 habitants/km^2 (Namibie, Libye, Botswana, Mauritanie, Gabon et République centrafricaine) et d'autres supérieurs à 400 habitants /km^2 (Comores, Burundi, Rwanda, Maurice, Mayotte).

En étudiant les densités à l'échelon local, les contrastes dans la répartition de la population sont encore plus considérables. Les grands déserts, comme le Sahara, le Namib et le Kalahari, comptent moins de 1 habitant/km^2. Certaines régions équatoriales, comme en grande partie la cuvette congolaise, présentent des densités inférieures à 4 habitants/km^2. Les densités sont plus élevées et parfois très élevées dans certaines régions où les conditions naturelles ont permis le développement de systèmes agropastoraux intensifs : hautes terres de l'Afrique orientale et de l'Éthiopie, vallées des grands fleuves dans les régions de savane (Sénégal, Niger), Dans certaines

18. Lahlou, Mehdi, « Le Maroc et les migrations subsahariennes », *Population & Avenir*, n° 659, septembre-octobre 2002.

régions, comme le pays Bamiléké au Cameroun, l'importance du peuplement tient davantage aux techniques culturales.

Quant aux zones maritimes, comme la côte méditerranéenne ou le littoral du golfe de Guinée, elles sont souvent plus denses que la moyenne, sachant que le glissement du peuplement vers les zones côtières est assez général. Ainsi, au nord du Sahara, le peuplement se concentre sur les plaines intérieures et littorales et quelques bassins montagneux, et au Soudan le long du Nil. En Égypte, les densités maximales peuvent dépasser plus de 1 000 habitants/km^2 dans la vallée du Nil et son delta. Au sud du Sahara, plus d'un tiers de la population vit à l'Ouest, entre le golfe de Guinée et le Sahel, principalement sur les plaines littorales et le long des fleuves, un autre tiers vit à l'est du continent sur les plateaux d'Afrique orientale et surtout autour des Grands lacs. Le reste du continent est faiblement peuplé.

Finalement, le peuplement de l'Afrique se conforme à certaines logiques géographiques, moins nettes au regard des densités nationales qu'à l'examen plus difficile, car disposant de moindres sources, des densités infranationales.

La diversité en matière de peuplement se retrouve en termes de dynamiques démographiques. Concernant le mouvement naturel, les taux de natalité, de mortalité, d'accroissement naturel, de mortalité infantile, l'indice de fécondité ou l'espérance de vie… varient considérablement selon les pays.

Quant aux diversités en matière de taux d'accroissement migratoire, il suffit de préciser qu'en 2022, il apparaît positif pour les pays suivants : Mauritanie, Sierra Leone, Djibouti, Mayotte, Angola, Gabon, Guinée équatoriale, Afrique du Sud ou Botswana.

Ces différents éléments dessinent finalement une Afrique plurielle dans ses évolutions démographiques, justifiant l'importance de l'approche géographique des populations. Les projections démographiques, au moins selon la projection moyenne, confirment d'ailleurs cette nécessité puisqu'elles conduisent par exemple à distinguer des territoires en forte croissance démographique, d'autres en forte décélération démographique, dans un ensemble continental dont le poids démographique relatif s'accroît.

L'analyse géodémographique de l'Afrique souligne donc diverses logiques. La localisation du peuplement obéit à des conditions offertes par les lieux, à la pertinence des territoires dans les réseaux de communication ou à des décisions de géographie volontaire. Il en résulte des niveaux de densité extrêmement dissemblable même si l'Afrique apparaît globalement comme un continent sous-peuplé.

Un deuxième ensemble de logiques géodémographiques provient de l'examen des régimes démographiques. Ces derniers, après s'être considérablement diversifiés selon les territoires africains, se caractérisent par la singularité des pays de l'Afrique méditerranéenne et de la plupart des petits territoires îliens et par les effets variés des politiques nationales ou des difficultés de développement liées notamment au caractère souvent incapacitant de différents États.

En troisième lieu, même si les flux migratoires se sont considérablement diversifiés, ils mettent en évidence la pérennité de certains réseaux résultant de l'héritage de la colonisation, des écarts de développement ou des besoins de main-d'œuvre.

La connaissance des réalités démographiques de l'Afrique permet d'en déduire les effets géopolitiques qui s'exercent dans de nombreux domaines. Nous les analyserons ci-après au regard de deux lois de géopolitique des populations, la loi géopolitique du nombre et la loi des diasporas.

La géopolitique des réalités démographiques africaines

L'Afrique et la loi géopolitique du nombre

Nous avons défini ainsi la « loi du nombre » qui s'intéresse à l'effectif des populations des pays et des territoires : « les décisions et évolutions géopolitiques, internes et externes, sont dépendantes du nombre des hommes et celui-ci influence à son tour les stratégies des acteurs géopolitiques »[19].

Une loi très favorable à l'Afrique

Au XXI^e^ siècle, cette loi du nombre apparaît plus que jamais favorable à l'Afrique. Comment le reste du monde pourrait se désintéresser d'un continent en passe de représenter le quart de la population de notre planète ? Effectivement, nombre de pays non africains témoignent par leur politique de leur prise en compte de la loi du nombre qui s'exerce en Afrique. Prenons seulement deux exemples, ceux de la Chine et de la Russie.

Ces dernières décennies, la Chine ne s'est pas contentée pas d'investir dans les pays africains disposant d'importantes ressources susceptibles d'être utiles à l'empire du milieu. Elle a noué des liens économiques avec tous les pays africains, magnifiant ces liens par des sommets qui succèdent à la création du Forum sur la coopération

19. Dumont, Gérard-François, *Démographie politique. Les lois de la géopolitique des populations*, Paris, Ellipses, 2007.

sino-africaine (FOCAC) en 2000. Depuis 2011, la Chine est devenue le premier partenaire commercial de l'Afrique subsaharienne prise comme un ensemble. Elle a consolidé ses positions dans les secteurs des industries extractives et des infrastructures. Elle a aussi commencé à investir dans l'industrie manufacturière, domaine dont les flux restent encore assez modestes.

Bien entendu, la Chine cherche à s'assurer le soutien des gouvernements africains. Les sommets Chinafrique sont complétés par des annulations de dette, des aides financières ou encore des prêts à taux préférentiels. Il s'agit notamment pour Pékin de s'assurer les voix des États africains pour défendre ses propres intérêts dans les instances internationales, comme sur la question de Taïwan.

Mais la Chine veut aussi plaire aux populations des pays africains en satisfaisant à leurs besoins qui croissent avec leur nombre d'habitants. Dans ce dessein, elle contribue à la réalisation de nombreuses infrastructures : constructions de stades et d'hôpitaux, réalisations de routes, développement de l'énergie hydroélectrique grâce à des barrages (par exemple, sur l'Omo en Éthiopie ou à Merowe au Soudan), création de zones industrielles (parc industriel sino-éthiopien de Dukem), construction ou agrandissement de ports ou d'aéroports (Alger par exemple). Toutes ces réalisations sont visibles, davantage que les contreparties diplomatiques ou des droits donnés pour permettre à la Chine d'exploiter des matières premières. La Chine s'intéresse aussi à l'Afrique car c'est un marché croissant de consommateurs qui offre en conséquence des débouchés accrus aux produits chinois, mais cela peut parfois engendrer un mécontentement lorsque ses produits font trop concurrence à des productions locales africaines.

Second exemple, la Russie. Après son effondrement économique accentué dans les années 1990, la Russie a décidé de déployer une présence géopolitique en Afrique[20]. Cette dernière comporte tout particulièrement des ressorts démographiques dans les pays où la Russie est parvenue à se placer comme un importateur très important de céréales. Ainsi, la population croissante de l'Égypte rend ce pays très dépendant du blé russe, ce qui a bien entendu des effets sur la géopolitique égyptienne dans ses relations avec la Russie qui se sont concrétisées par différents accords visant aux besoins d'une population croissante, à l'instar des accords sur les exportations russes de blé ou sur la construction de la première centrale nucléaire égyptienne.

20. Le premier sommet Russie-Afrique a réuni à Sotchi en octobre 2019 une quarantaine de chefs d'État africains.

Dans le même temps, les pays africains ont conscience que, en raison de leur nombre accru d'habitants, ils seront de plus en plus courtisés ; le nombre est alors un atout qui leur permet de faire monter les enchères entre les puissances qui s'intéressent à l'Afrique.

Deux aspects de valorisation du nombre par les États africains

La loi du nombre s'exerce également en considérant les pays eux-mêmes de deux manières. D'une part, des aides internationales prennent en compte l'importance des populations des pays. L'Égypte, avant la révolution de 2011, comme depuis les reprises du pouvoir par les militaires, perçoit des aides des États-Unis, de l'Arabie saoudite ou des Émirats arabes unis dont l'importance doit être jaugée au regard du nombre élevé de ses habitants. Le Congo RDC aurait reçu et recevrait évidemment moins d'apports financiers d'organisations internationales s'il n'était pas un des pays les plus peuplés de l'Afrique.

La loi du nombre s'exerce aussi dans la mesure où des pays occidentaux souhaitent que l'immigration issue d'Afrique ne prenne pas la dimension de vagues trop importantes. Ainsi la France a soutenu le coup d'État militaire en Algérie lorsque l'armée a interrompu le processus électoral au début de l'année 1992 après que le Front islamique du salut FIS soit arrivé en tête du premier tour des élections législatives du 26 décembre 1991, avec 47 % des voix exprimées[21]. Ce soutien s'est effectué dans la crainte qu'un autre régime politique algérien, probablement islamiste, se traduise par une très forte poussée d'émigration vers la France et de nombreuses demandes d'asile. Depuis, d'autant que le poids démographique de l'Algérie ne cesse de croître, Paris continue de soutenir le régime algérien dominé *de facto* par les militaires.

De même, après il est vrai plusieurs périodes de tension avec le Maroc, l'Espagne vise deux objectifs : empêcher, même si elle veut certes bénéficier de l'immigration marocaine, souvent souhaitée temporaire, dont elle a économiquement besoin, toute importante vague migratoire marocaine et toute importante vague migratoire subsaharienne dont la venue serait facilitée par ce pays de transit qu'est le Maroc, dans un contexte d'une Afrique en croissance démographique. Dans ce contexte, et par exemple, le 1er février 2023, le Premier ministre espagnol Pedro Sanchez s'est rendu à Rabat, accompagné de nombreux ministres de son gouvernement, pour signer différents accords avec le Maroc à l'occasion de la douzième de réunions de haut niveau entre les deux pays.

21. Le taux d'abstention étant de 41 %

Dans le cadre des deux objectifs ci-dessus, un premier mémorandum d'entente concernant les mouvements migratoires, entre le ministère de l'Inclusion économique, de la petite entreprise, de l'emploi et des compétences du Royaume du Maroc et le ministère de l'Inclusion, de la sécurité sociale et des migrations du Royaume d'Espagne, a en réalité pour objet d'empêcher des migrations irrégulières en établissant un cadre de référence pour offrir de réelles possibilités de migration sûre, régulière, ordonnée et sécurisée. Un autre mémorandum vise en réalité la limitation des migrations d'Afrique subsaharienne vers l'Espagne *via* le Maroc. Ce mémorandum, signé par le ministre des Affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, et le ministère de l'Inclusion, de la migration et de la sécurité sociale du Royaume d'Espagne, a pour objectif d'identifier, désigner, développer, favoriser et soutenir des actions et des projets de coopération triangulaire au profit des pays tiers, donc l'Afrique subsaharienne.

Quand la géopolitique interne et régionale limite les avantages de la loi du nombre

Toutefois, les pays africains ne bénéficient pas autant de la loi du nombre que cela serait possible car leurs assises politiques sont souvent insuffisantes. Ainsi, l'idée que l'Afrique puisse être représentée par un membre permanent au Conseil de sécurité de l'Onu n'avance guère alors que, sur d'autres continents, des pays bénéficient déjà de soutiens dans ce sens, comme l'Inde, en train de devenir le pays le plus peuplé au monde, surtout depuis que la Chine a entamé un dépeuplement[22], et le Brésil.

En Afrique, sur le plan démographique, c'est le Nigeria[23] qui devrait représenter le continent. En effet, il est le sixième pays le plus peuplé au monde et, avec plus de 200 millions d'habitants, il devance largement les autres pays africains, l'Éthiopie[24], l'Égypte, puis le Congo RDC. Mais le Nigeria souffre de plusieurs maux nuisant à sa représentativité géopolitique et à l'obtention d'une puissance géopolitique conforme à son poids démographique. D'abord, il ne parvient pas à assurer la sécurité sur l'ensemble de son territoire, puisque des groupes armés, comme Boko Haram, continuent d'occuper temporairement des parties septentrionales du Nigeria ou d'y conduire périodiquement des actions militaires. En deuxième lieu, le

22. Dumont, Gérard-François, « La Chine et les sept raisons de son dépeuplement », *Population & Avenir*, n° 762, mars-avril 2023.

23. Igah, Emmanuel, « Le Nigeria, géopolitique et population du « géant » africain », *Population & Avenir*, n° 782, mars-avril 2007. https://doi.org/10.3917/popav.682.0004

24. May, John F., « L'Éthiopie : un géant démographique à la croisée des chemins », *Population & Avenir*, n° 746, janvier-février 2020.

Nigeria fait partie de ces trop nombreux pays riches en hydrocarbures mais souffrant de ce qu'il est convenu d'appeler le syndrome hollandais, c'est-à-dire le fait de laisser l'économie se reposer sur une rente mal utilisée au détriment du développement de l'économie productive. En outre, le pays demeure à un niveau élevé de corruption. Enfin, bien qu'étant organisé en vue de rester uni selon des institutions fédérales, le Nigeria éprouve des difficultés à transcender ses diversités géographiques, ethniques, religieuses, pour s'unir dans un universel partagé par tous ses habitants.

Les autres pays africains les plus peuplés éprouvent aussi des difficultés qui leur permettent difficilement de se considérer comme pouvant être le représentant permanent de l'Afrique au Conseil de sécurité de l'Onu. Certes, en 2002, le siège de l'Union africaine a été maintenu dans la capitale de l'Éthiopie à Addis-Abeba, là où il avait été installé en 1963 pour son organisation précédente, l'Organisation de l'unité africaine. En outre, à la fin des années 2020, notamment lorsque son président Abiy Ahmed a obtenu le prix Nobel de la paix, l'Éthiopie a vu son étoile s'améliorer grandement : le pays était parvenu à faire la paix avec son voisin l'Érythrée et semblait s'extraire du sous-développement longtemps obéré par les politiques marxistes de ses dirigeants dans les décennies suivant l'assassinat de l'empereur Haïlé Sélassié en 1974. Mais, en novembre 2020, l'enclenchement d'une guerre civile touchant notamment le Tigré a mis en évidence de profondes fractures géopolitiques internes, guère de nature à permettre au pays de se projeter comme un héraut de l'Afrique.

De son côté, l'Égypte, troisième pays le plus peuplé d'Afrique, après son évolution plutôt chaotique les années suivant le « printemps arabe » (2011), se concentre sur ses propres maux liés à un niveau élevé de pauvreté, à un régime politique considérant qu'il ne peut qu'être autoritaire pour empêcher le déploiement des frères musulmans, voire leur retour au premier plan politique, tandis que l'importante minorité copte subit toujours des discriminations et même périodiquement des attentats meurtriers. Certes, l'Égypte continue d'apparaître comme le poids lourd de la Ligue arabe, ce qui a expliqué le retour de son siège au Caire après les fortes tensions liées à la question de la reconnaissance d'Israël. Mais la Ligue arabe demeure, en dépit de son ancienneté (1945), une organisation régionale au degré d'intégration très faible, et ne parvenant ni à concourir à pleinement assurer la paix civile au sein de ses pays membres (Libye, Irak, Syrie…) ni à faciliter des relations internationales apaisées entre ses pays membres (conflit Algérie-Maroc, différents Arabie saoudite-Qatar…). La Ligue arabe souffre donc de nombreuses forces centrifuges l'empêchant d'être une véritable puissance géopolitique, ce qui profiterait

à son pays de très loin le plus peuplé, l'Égypte. Autrement dit, il serait difficile à l'Égypte de vouloir représenter un continent alors que son influence s'avère déjà limitée sur son étranger proche.

L'idée selon laquelle l'Afrique du Sud pourrait être le représentant de l'Afrique a également été avancée. Certes, ce pays n'est qu'au sixième rang démographique en Afrique, car devancé aussi par la Tanzanie et au-delà du vingtième rang dans le monde. Cependant, sa riche économie et son aura, liée à la suppression de l'apartheid réussie dans un contexte pacifique, largement grâce à Nelson Mandela, engendrant la nation dite « arc-en-ciel », étaient prises en compte, d'où par exemple son appartenance au groupe des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) depuis 2011.

Mais les successeurs de Mandela n'ont pas su maintenir totalement l'aura obtenue auparavant. L'insécurité s'y est fortement accrue, ainsi que la corruption jusqu'au plus haut niveau, ce qui a limité son développement. Parallèlement, l'émigration de Sud-africains blancs partant à la recherche d'un contexte sécurisé écarte des ressources humaines qui, en conséquence, ne sont plus guère au service de leur pays de naissance. La complaisance de Pretoria, pays symbole de l'importance d'un régime politique démocratique, pour certains régimes autoritaires africains ne fait pas l'unanimité en Afrique. Et les violences qu'ont subies des immigrés africains en Afrique du Sud, violences allant jusqu'à contraindre des pays d'origine, comme le Nigeria, à affréter en 2019 des avions pour rapatrier des compatriotes ayant subi des attaques xénophobes, a détérioré l'image très positive que l'Afrique du Sud avait sur le continent. En outre, la fin de l'apartheid, signifiant la fin des sanctions internationales et notamment des possibilités démultipliées pour l'Afrique du Sud de commercer avec les pays africains, pouvait laisser penser que l'économie sud-africaine aurait pu ruisseler sur l'Afrique, au moins sur l'Afrique australe. Il n'en a rien été.

Ainsi, la loi géopolitique du nombre existe et bénéficie globalement à l'Afrique à laquelle, au-delà des anciens pays coloniaux, des puissances non africaines s'intéressent. Mais des conditions géopolitiques internes favorables sont nécessaires pour que ses pays à la population de plus en plus nombreuse parviennent pleinement à utiliser le nombre comme ressort géopolitique.

La loi des diasporas et la géopolitique de l'Afrique

La loi des diasporas exprime que « tout groupe diasporique, *nolens volens*, ne serait-ce que par sa seule présence, exerce des effets géopolitiques sur son pays de

résidence, sur son pays-souche, ainsi que sur les relations géopolitiques de ces deux pays, entre eux ou avec des pays tiers »[25].

Certes, la capacité d'action géopolitique interne ou externe des membres des diasporas, et donc d'une diaspora dans leur ensemble, peut être variée selon son histoire migratoire et, par exemple, l'intensité relative des facteurs de repoussement et d'attirance qui en sont la cause, ainsi que les natures de régime politique du pays de résidence et du pays-souche.

Les diasporas, acteurs géopolitiques favorisant leur pays d'origine

Toutefois, résultat de nombreuses émigrations hors d'Afrique, le fait que des pays africains disposent de diasporas nombreuses, croissantes et réparties dans différents pays du Nord présente pour l'Afrique d'incontestables atouts géopolitiques. Pour reprendre l'exemple ci-dessus, pourquoi, en mars 2022, l'Espagne a-t-elle fini par reconnaître officiellement le point de vue marocain sur le Sahara occidental ? Bien entendu, il y a plusieurs facteurs explicatifs. Mais l'un d'entre eux tient à ce que ce pays compte une très importante diaspora marocaine que l'Espagne ne peut négliger, alors que sa diaspora algérienne est fort peu nombreuse. En effet, si l'on considère seulement les étrangers en Espagne, les deux plus importantes nationalités sont les Marocains et les Roumains qui représentent presque le tiers de l'ensemble des étrangers enregistrés[26]. L'arrivée de Marocains est devenue massive dans les années 2000. Ensuite leur croissance ralentit, en lien avec la crise des années 2008-2009. Néanmoins, leur nombre reste au-dessus de 700 000 de 2009 à 2018, avant de dépasser les 800 000. Cette présence étrangère marocaine accrue, à laquelle il faut ajouter les marocains naturalisés espagnols et au moins la partie de leurs descendants ressentant un sentiment diasporique, se répartit dans les grandes villes de toutes les Communautés autonomes de l'Espagne, mais aussi dans les provinces où l'agriculture intensive est développée.

À l'inverse, il semble impossible pour la France de prendre position sur la question du Sahara occidental en faveur de la thèse marocaine ou de son opposé, la thèse algérienne, car les diasporas algériennes et marocaines y sont toutes deux fort nombreuses. Un choix effectué par la France aggraverait des animosités déjà constatées, mises en évidence par exemple par les divisions dans l'organisation du culte

25. Dumont, Gérard-François, *Démographie politique. Les lois de la géopolitique des populations*, *op. cit.*

26. Chignier-Riboulon, Franck, « L'Espagne devenue un grand pays d'immigration : histoire et géographie de sa présence étrangère », *Population & Avenir*, n° 761, janvier-février 2023

musulman en France, jusqu'à entraîner des manifestations pouvant aller jusqu'à des risques de violence engendrant de l'insécurité sur certains territoires français.

À la lumière de ces exemples, de façon générale, le pays où vivent d'importantes diasporas est contraint de prendre en compte leur présence dans ses relations géopolitiques avec leur pays d'origine. Pour prendre un autre exemple, les visites, en 2003 et 2013, des présidents américains Bush et Obama au Sénégal et sur l'Île de Gorée, île symbole de l'esclavage, s'expliquent aussi dans un contexte de forte croissance de diasporas africaines récemment installées aux États-Unis et notamment de diasporas sénégalaises[27].

Dans les pays occidentaux, les diasporas africaines pèsent de façon accrue sur la géopolitique des pays pour trois raisons. D'abord, leur nombre, même s'il est variable selon les pays, augmente souvent par le jeu de l'accroissement naturel et parce que toute diaspora, même au départ de faible effectif, a tendance à s'accroître dans la mesure où elle se présente comme une possibilité d'accueil et d'insertion pour d'autres personnes issues du même pays. En particulier, dans de nombreux pays du Nord, des membres de diasporas peuvent faire venir des membres de leur famille au titre du droit au regroupement familial.

En deuxième lieu, le nombre de membres des diasporas africaines bénéficiant du droit de vote dans leur pays de résidence s'accroît et l'exercice de ce droit de vote peut s'exprimer en faveur de partis politiques favorables à des relations étroites ou à des aides financières accrues à leur pays d'origine. Dans certains pays, le droit de vote aux élections locales est accordé aux étrangers. Dans ce cas, les membres des diasporas non naturalisés peuvent favoriser des candidats favorables à une coopération décentralisée plus importante entre la collectivité territoriale du Nord et celles de l'Afrique. Dans ces mêmes pays ou d'autres, les possibilités d'acquisition de la nationalité par les membres des diasporas africaines sont ouvertes d'autant plus lorsque les pays reconnaissent – *de jure* ou *de facto* – le droit à la double nationalité.

Ainsi, deux éléments, quantitatif – l'immigration dans les pays du Nord – et qualitatifs – le droit de vote et la naturalisation – augmentent le poids des diasporas africaines hors d'Afrique. Et, dans le même temps, les pays d'Afrique utilisent leurs propres réglementations à des fins géopolitiques. Par exemple, en février 2023, l'Algérie a annulé la visite de son président à Paris, visite qui devait favoriser un

27. Kanté, Seydou, Géopolitique de l'émigration sénégalaise en France et aux États-Unis, Paris, L'Harmattan, 2014 ; Kanté, Seydou, *Les diasporas sénégalaises. Des acteurs géopolitiques*, Paris, L'Harmattan, 2020.

rapprochement avec la France, sous prétexte qu'une personne de nationalité algérienne, qui faisait partie en Algérie[28] de l'opposition au régime, est parvenue, avec son passeport français, à rejoindre par avion la France *via* la Tunisie.

Plus généralement, et par exemple en France, les gouvernements, de toutes tendances, savent que les votes aux élections de la diaspora algérienne pèsent d'un poids important. Aussi, à chaque élection présidentielle, on voit des candidats ou de hauts représentants des candidats se rendre à Alger pour demander implicitement au pouvoir algérien d'orienter dans le sens souhaité le vote de la diaspora algérienne en France. Et, au lendemain de telles élections, des ministres français du président élu se rendent à Alger dans l'objectif en d'améliorer les relations France Algérie, mais aussi pour remercier le pouvoir Algérie des influences qu'il a exercé sur le vote des diasporas algériennes en France.

Les diasporas et les régimes africains en place

Les diasporas concourent aussi, sans nécessairement le vouloir, à renforcer des régimes en place pour plusieurs raisons. D'abord, certaines diasporas sont étroitement contrôlées par leur pays d'origine. Ensuite, les membres des diasporas, même si certains disposent d'un droit de vote aux élections dans leur pays d'origine ou se mobilisent pour essayer de peser sur les évolutions politiques de leur pays d'origine, sont trop loin du pays pour y exercer un rôle de citoyen pleinement exigeant vis-à-vis des pouvoirs politiques. De plus, les diasporas africaines ne s'organisent pas nécessairement selon leur pays d'origine mais en fonction de leur ethnie. Par exemple, de fortes solidarités peuvent s'exercer au sein des Soninkés[29] résidents en France alors que cette diaspora ethnique est transnationale en Afrique. D'autres diasporas se divisent en dupliquant les tensions politiques de leur pays d'origine, à l'exemple des diasporas ivoiriennes lors des années 2000, ce qui finit pour annuler leurs actions respectives.

Par ailleurs, les importantes remises envoyées ou apportées lors de séjour par les diasporas africaines satisfont des besoins primaires de la population du pays africain d'origine qui s'avère en conséquence moins exigeante à l'égard de ses dirigeants. Et ces remises participent assez peu au véritable développement car elles sont, dans leur plus grande partie, dépensées pour des biens de consommation courante, parfois pour des logements et insuffisamment pour des investissements utiles au pays

28. L'Algérie ne reconnaît pas la double nationalité.

29. N'Diaye, Hamidou, « Une ville africaine en Île-de-France ? Les Soninké entre Montreuil et le Val-Fourré », Thèse de l'Université Paris Ouest, soutenue le 6 février 2014.

de départ. Dans ce cas, les diasporas contribuent plutôt à figer la situation géopolitique interne de leur pays d'origine.

La croissance démographique de l'Afrique donne à ce continent un poids absolu et relatif de plus en plus important dans le monde. Même si les dynamiques démographiques sont très diversifiées selon ses pays, il en résulte une première conséquence : les pays africains représentent un nombre accru d'habitants et de consommateurs, ce qui ne peut qu'augmenter l'intérêt porté au continent africain par les puissances extérieures. L'Afrique bénéficie donc de la loi géopolitique du nombre, d'où il résulte que les pays non africains et les organisations internationales, par exemple dans les aides au développement, ne peuvent que prendre en compte le nombre accru d'Africains. En second lieu, même si les migrations intra-africaines sont importantes, même si certains pays africains enregistrent un taux d'accroissement migratoire positif, l'Afrique est globalement un continent d'émigration. Il en résulte la présence de diasporas africaines en augmentation dans les pays du Nord, ce qui exerce des effets géopolitiques dans ces pays ainsi que dans les pays d'origine. ■

Éléments bibliographiques

- Chignier-Riboulon, Franck, « L'Espagne devenue un grand pays d'immigration : histoire et géographie de sa présence étrangère », *Population & Avenir*, n° 761, janvier-février 2023
- Damon, Julien (direction), *Vivre en Ville*, Paris, PUF, 2008.
- Damon, Julien, « Les bouleversements démographiques en Afrique », *Population et Avenir*, n° 666, novembre-décembre 2003.
- Dumont, Gérard-François, « La Chine et les sept raisons de son dépeuplement », *Population & Avenir*, n° 762, mars-avril 2023.
- Dumont, Gérard-François, « Les migrations internationales et l'Afrique : des logiques Sud-Nord ou Sud-Sud ? », *Les analyses de Population & Avenir*, n° 19, janvier 2020. https://www.cairn.info/revue-analyses-de-population-et-avenir-2020-1-page-1.htm
- Dumont, Gérard-François, *Géographie des populations - Concepts, dynamiques, prospectives*, Paris, Armand Colin, 2018. https://doi.org/10.3917/arco.dumon.2018.02
- Dumont, Gérard-François, Kanté, Seydou, « l'émigration sénégalaise : autant Sud-Sud que Sud-Nord », dans : Moriniaux, Vincent, *Les mobilités*, Paris, Sedes, 2009.
- Dumont, Gérard-François, *Démographie politique. Les lois de la géopolitique des populations*, Paris, Ellipses, 2007.
- Dumont, Gérard-François, *Le monde et les hommes*, Paris, Editions Litec, 1995.
- Dumont, Gérard-François, *Les migrations internationales. Les nouvelles logiques migratoires*, Paris, Editions Sedes, 1995.

- Gendreau, Francis, *La population de l'Afrique. Manuel de démographie*, Karthala-Ceped, Paris, 1993.
- Igah, Emmanuel, « Le Nigeria, géopolitique et population du « géant » africain », *Population & Avenir*, n° 782, mars-avril 2007. https://doi.org/10.3917/popav.682.0004
- Kanté, Seydou, *Les diasporas sénégalaises. Des acteurs géopolitiques*, Paris, L'Harmattan, 2020.
- Kanté, Seydou, Géopolitique de l'émigration sénégalaise en France et aux États-Unis, Paris, L'Harmattan, 2014.
- Lahlou, Mehdi, « Le Maroc et les migrations subsahariennes », *Population & Avenir*, n° 659, septembre-octobre 2002.
- May, John F., « L'Éthiopie : un géant démographique à la croisée des chemins », *Population & Avenir*, n° 746, janvier-février 2020.
- N'Diaye, Hamidou, « Une ville africaine en Île-de-France ? Les Soninké entre Montreuil et le Val-Fourré », Thèse de l'Université Paris Ouest, soutenue le 6 février 2014.
- Sardon, Jean-Paul, » La population des continents et des États en 2022 : quel bilan des conséquences de la pandémie de Covid-19 ? », *Population & Avenir*, n° 760, novembre-décembre 2022.
- Sène, Abdourahmane Mbade, « Les frontières dans un contexte de conflit géopolitique. L'exemple de la frontière Sénégal-Gambie », *Les analyses de Population & Avenir*, n° 17, décembre 2019. https://doi.org/10.3917/lap.017.0001
- Sène, Abdourahmane Mbade, « L'urbanisation de l'Afrique : davantage de bidonvilles ou des villes intelligentes ? », *Population & Avenir*, n° 738, septembre-octobre 2018. https://doi.org/10.3917/popav.739.0014
- World Urbanization Prospects : The 2018 Revision.
- World Population Prospects : The 2022 Revision.